



182

NOVEMBRE 2024

Vivre à VILLEBON



ENSEMBLE
FACE À LA CRUE

**4**

Crue de l'Yvette :
la Ville à vos côtés

**18**

Le patrimoine au cœur
du futur PLU

**26**

Zéro plastique dans
les portages de repas

Sommaire

3 Édito	22 Vu à Villebon
4 Zoom sur	24 Sortons
6 En bref	26 Ma ville durable
8 Quoi de neuf	29 Vie associative
16 J'ai une question	32 Expressions
17 Vie pratique	34 Carnet
18 Grand Angle	35 Notre histoire



Nos publications
sont consultables sur
www.villebon-sur-yvette.fr

- ➊ Suivez notre page [Facebook](#)
- ➋ Retrouvez nos photos sur [Flickr](#)
- ➌ Consultez nos publications
en ligne sur [Calaméo](#)
- ➍ Visionnez nos vidéos sur [YouTube](#)



Magazine imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. Magazine édité par la Mairie de Villebon-sur-Yvette - Service Communication Hôtel de Ville - Place Gérard-Nevers 91140 Villebon-sur-Yvette - Tél. 01 69 93 49 00 - votremairie@villebon-sur-yvette.fr - www.villebon-sur-yvette.fr - Directeur de la publication : Romain Millard - Comité de rédaction : Isabelle Morisse, Cécile Claraz, Camille Sourbet, Ananda Lenfant - Création graphique et mise en pages : Solène Oeuvray - Photos : Mairie de Villebon-sur-Yvette, Adobe Stock, Google Street View - Couverture : Les agents aident les Villebonnais sinistrés - Impression : Imprimerie Desbouis Grésil - Tirage : 6 100 ex. - Certification ISO 14001. Les articles de la vie associative et la libre expression sont sous l'entièvre responsabilité de leurs auteurs.



Victor Da Silva,
aux côtés de
Villebonnais
impactés par la crue
de l'Yvette

Édito

Chères Villebonnaises, chers Villebonnais,

Chaque rentrée est un moment privilégié pour renouveler nos échanges et renforcer le lien qui nous unit. Entre le Forum des associations, véritable vitrine de notre vie locale, les fêtes de la Saint Côme et Saint Damien mais également nos rencontres sur le thème de la fibre optique ou sur le terrain, cette rentrée a été riche de belles rencontres et de retrouvailles.

Puis ce mois d'octobre 2024 a pris une tournure que nul n'aurait pu anticiper avec des précipitations abondantes et la crue de l'Yvette, un événement aux conséquences lourdes pour de nombreuses familles.

Dans ces circonstances exceptionnelles, notre solidarité a été mise à l'épreuve et a révélé, encore une fois, la force de notre Commune. Si mes pensées accompagnent toutes les familles touchées, je tiens aussi à saluer nos agents publics, les élus et tous les Villebonnais qui se sont mobilisés sans relâche pour soutenir les sinistrés et gérer cette crise avec courage et dévouement. Votre engagement et votre efficacité sont un modèle d'action collective et de résilience dont nous pouvons tous être fiers.

Cette situation aura permis d'illustrer, si besoin en était, que nous vivons dans un cadre exceptionnel qui présente également des contraintes avec lesquelles nous devons composer. C'est pourquoi, à notre échelle, nous nous sommes engagés dans la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont nous avons arrêté les grandes lignes en juin dernier avec pour ambition de protéger le patrimoine bâti et naturel qui fait l'identité de notre commune. Nous veillons à préserver les maisons et arbres emblématiques de notre paysage tout en favorisant des espaces de pleine terre dans chaque nouvelle construction pour permettre l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle et réduire les risques de ruissellement.

*C'est ensemble, unis et solidaires, que
nous saurons faire face à chaque défi.*



Victor Da Silva
Maire de Villebon-sur-Yvette

Zoom sur

5 H

Les bassins en amont de Villebon-sur-Yvette sont en débordement.

6 H

Les agents municipaux s'équipent pour évacuer les Villebonnais en difficulté et apportent des denrées à ceux qui ne peuvent pas sortir de chez eux.

L'Yvette sort de son lit.

ENSEMBLE FACE À LA CRUE

Face à une crue record de l'Yvette qui a durement touché les Villebonnais, la Ville a mis l'ensemble de ses forces en action. Retour sur une semaine au cœur de l'inondation.

Mercredi 9 octobre, 17h30 : suite à de fortes précipitations, le SIAHVVY annonce que l'Yvette a atteint sa cote d'alerte au Moulin de la Planche. En Mairie, une cellule de crise se met en place face à un débordement qui s'annonce imminent. Au milieu de la nuit, Victor Da Silva déploie les services municipaux pour gérer cette crise et venir en aide aux Villebonnais sinistrés.

10H30

Un numéro unique est mis en place pour recueillir les demandes d'aide des Villebonnais. Les riverains de l'Yvette sont directement contactés par téléphone.



JEUDI
10 OCTOBRE

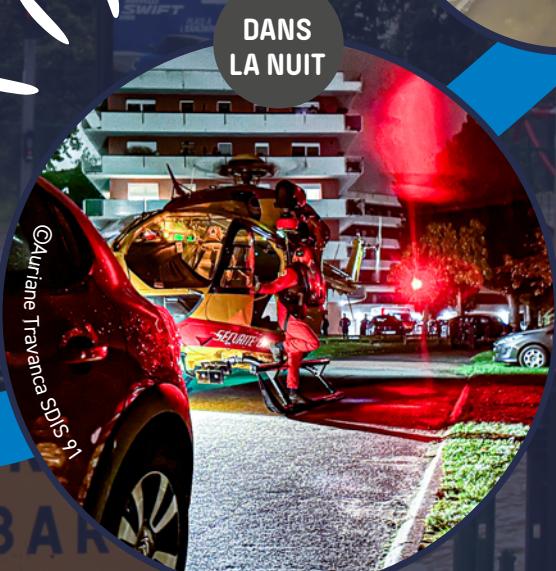


DU 11 AU 14 OCTOBRE

Les agents municipaux sont mobilisés pour aider les Villebonnais à vider et nettoyer leurs habitations. Les bennes sont mises à disposition.



DANS
LA NUIT



©Alyssia Travante SDIS 91



Deux Villebonnais sont hélitreuillés de leur maison par les pompiers.

VENDREDI 18 OCTOBRE

Suite aux précipitations, l'Yvette a connu une nouvelle crue, moins importante. La Ville a réactivé sa cellule de crise pour venir en aide aux Villebonnais. Elle reste vigilante et continuera de se tenir à leurs côtés face à ces situations exceptionnelles.



En bref



Une cour DE TOUTES LES COULEURS

À la rentrée, vos enfants ont découvert des dessins colorés sur le sol de la cour de l'école maternelle de La Roche. Ils ont été réalisés par l'artiste Alix D'Anselme de l'association PALM (Peint À La Main), spécialisée dans les fresques urbaines. Résultat : des formes et des couleurs qui stimulent l'imagination au sein de cette cour oasis !

L'objectif de la collaboration est double :

- Proposer un espace ludique et joyeux aux enfants.
- Former une continuité entre les cours déjà existantes et le jardin accolé à l'école, nouvellement acquis par la Commune avec une subvention de l'État.

Initié l'année dernière à l'école maternelle des Casseaux, le projet de réaménagement des cours prévoit d'imaginer de nouveaux espaces de jeux et d'éveil dans les trois écoles maternelles de la Ville tout en accordant une part importante au végétal.

30 NOVEMBRE C'EST LA DATE LIMITE POUR FAIRE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL.

Il est encore temps de faire calculer votre quotient familial pour l'année civile 2025.

Pour cela, il suffit de déposer les pièces justificatives au guichet du service scolaire ou de les transmettre par courriel à scolaire@villebon-sur-yvette.fr



Retrouvez les pièces
à fournir

RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE À LA MÉDIATHÈQUE

Sélectionné par les Villebonnais dans le cadre du Budget participatif de la Ville, un récupérateur d'eau de pluie a été installé sur la terrasse de la Médiathèque municipale.

L'objectif : entretenir de manière éco-responsable la terrasse en cours de végétalisation et bientôt accessible à tous.

DÉCHETS VERTS : LES BACS ARRIVENT !

Les nouveaux bacs à déchets végétaux vous seront distribués entre le 5 et le 12 décembre. Vous n'avez rien à prévoir : un bac de 240 L à couvercle vert sera livré directement devant votre domicile. Les sacs de végétaux seront acceptés uniquement jusqu'au lundi 31 mars 2025 afin d'écouler vos derniers stocks.

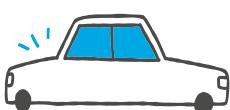
→ siom.fr
Tél. 01 64 53 30 00
Application *siomDirect*



Retrouvez toutes les infos sur cette nouvelle collecte



À L'ARRÊT, ON COUPE SON MOTEUR



Une course rapide à faire, un coup de téléphone à passer ou encore un passager à attendre... Le Code de la route l'impose : à l'arrêt, il faut couper le moteur de son véhicule.

Pour le bien-être de la planète, la santé de tous et la durée de vie de votre véhicule, pensez-y !

FOCUS SUR LA CHARTE

VILLE AIDANTE ALZHEIMER

Villebon-sur-Yvette adhère à la charte « Ville aidante Alzheimer ». L'objectif : mettre en place des actions pour accompagner les personnes malades et leurs aidants. Aux côtés de l'association France Alzheimer, la Ville entend orienter, inclure et sensibiliser.

Régulièrement, des ateliers à destination des aidants et des malades sont organisés pour échanger et trouver des solutions au quotidien. Le but : donner le plus tôt possible les moyens de mobiliser des ressources pour organiser le quotidien et faire face aux conséquences qu'entraîne la maladie sur l'autonomie fonctionnelle et psychologique.

→ *Renseignements*
Accueil des solidarités
Tél. 01 69 93 49 10
smr@villebon-sur-yvette.fr

PROCHAINS
ATELIERS
LES MARDIS
DU 5 NOV AU 10 DÉC.
+ [INFO SUR LE SITE](#)

SOIRÉE DES MÉTIERS

VOUS ÊTES PASSIONNÉS PAR VOTRE PROFESSION ? TRANSMETTEZ, INSPIREZ !

Qui mieux que vous-même pour parler de votre métier ? Si l'idée de présenter votre activité à des jeunes vous séduit, participez à la Soirée des Métiers le vendredi 31 janvier de 18h30 à 21 h au Centre Sportif Saint-Exupéry.

Qui sait, peut-être ferez-vous naître une vocation !

→ *Faites-vous connaître auprès du
Point Information Jeunesse*
Tél. 01 69 93 49 23
pij@villebon-sur-yvette.fr



FIÈRE D'ÊTRE UNE VILLE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE !

Engagée dans un Plan Inclusion-Handicap depuis 2023, la Ville poursuit cette année encore ses actions. Point d'orgue de son engagement, Villebon-sur-Yvette vient d'être récompensée aux Marianne d'Or.

La Municipalité met tout en œuvre pour que chacun puisse participer à la vie de la Commune et s'épanouir sur un territoire où il fait bon vivre pour tous. Focus sur une année d'engagements forts.



Le Plan Inclusion-Handicap adopté en 2023 permet de coordonner nos actions et de construire un territoire inclusif où chacun a sa place quelle que soit sa situation physique ou mentale.

Victor Da Silva



8 OCTOBRE



LA VILLE RÉCOMPENSÉE AUX MARIANNE D'OR

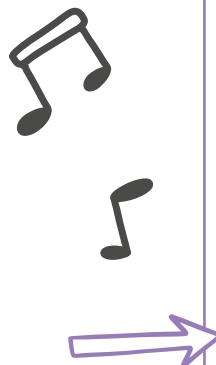
Depuis 1984, le concours des Marianne d'Or récompense les initiatives et innovations locales sur le territoire français. **Cette année, Villebon-sur-Yvette se fait une place parmi les lauréats !** Cette récompense met en lumière les actions de la Ville en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. Présent à la cérémonie du 8 octobre, Victor Da Silva s'est vu remettre le trophée du Palmarès 2024 aux côtés d'Anne-Sophie Clauw, Conseillère municipale déléguée à la politique du handicap et de l'inclusion. Une belle consécration pour la Ville et ses agents qui œuvrent toute l'année pour créer une atmosphère et des infrastructures adaptées et inclusives.



200 m²
de jeux accessibles PMR*

Concert dans le noir ET AUTRES EXPÉRIENCES SENSORIELLES

À l'occasion de la journée internationale des personnes en situation de handicap, la Ville vous convie à découvrir la musique autrement avec un concert dans le noir, suivi d'une dégustation sensorielle le **mardi 3 décembre à partir de 17h30 au Centre Culturel Jacques-Brel**. Un grand forum de l'inclusion vous apportera de nombreuses solutions du quotidien.



AIRE DE JEUX ADAPTÉE ET INCLUSIVE

La Ville réalise des aménagements pour rendre les bâtiments publics et le territoire accessibles à tous. Pour veiller notamment à ce que chaque enfant puisse s'amuser avec sa famille, une nouvelle aire de jeux inclusive à vocation sportive est en cours d'installation sur le plateau d'évolution situé à proximité de l'école des Casseaux. Balançoire nid d'oiseau, tourniquet, trampoline, marquages de jeux au sol... 200m² de surface seront dédiés à l'implantation de jeux adaptés et accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite* (PMR).

au programme

JOURNÉE DU 3 DÉCEMBRE

› 17h30

FORUM D'INFORMATION AUTOUR DE L'INCLUSION ET DU HANDICAP

Structures communales, associations sportives et solidaires... Venez à la rencontre des acteurs de l'inclusion et du handicap pour échanger autour du sujet.

*Le forum se poursuivra
après le spectacle.*



› 19 h

CONCERT DANS LE NOIR

Laissez-vous conter les histoires d'Hansel et Gretel, accompagnées par l'orchestre du Conservatoire Erik-Satie dans l'obscurité la plus complète. Ouvrez grand vos oreilles et découvrez la musique autrement.

› 19h45

DEUX ATELIERS DE PARTAGE

Dégustation à l'aveugle des gourmandises de la Maison Enchantée d'Hansel et Gretel et initiation aux danses traditionnelles les yeux bandés...

De quoi s'amuser pour clôturer cette soirée qui bouleversera vos sens !





© Vincent Eby (au centre de la photo) rencontre les exploitants de canne à sucre dans un village du Sénégal.

ENGAGÉS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Chaque année, la Bourse aux projets permet aux jeunes Villebonnais de concrétiser des actions solidaires. En 2024, Vincent Eby, accompagné d'un groupe d'étudiants, a pu réaliser une étude pour promouvoir la culture durable de canne à sucre au sein de petites exploitations au nord du Sénégal.

Pouvez-vous vous présenter ?

Villebonnais depuis 2005, je suis étudiant à l'ISTOM, une école d'ingénieur en agro-développement. J'ai toujours été intéressé par l'environnement, la biodiversité et les moyens de les préserver.

En quoi consiste l'étude que vous avez présentée dans le cadre de la Bourse aux projets ?

Avec 10 étudiants, nous avions pour objectif de réaliser une étude pour promouvoir la culture durable de canne à sucre, respectueuse de l'environnement et permettant le développement économique de petites exploitations familiales au nord du Sénégal.

Lors d'un colloque, nous sommes entrés en contact avec la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) qui souhaite s'approvisionner en canne à sucre villageoise. Cela a aidé à concrétiser notre projet.

Pendant un an et demi, nous avons échangé lors de nombreuses réunions pour fixer les contours et le périmètre de notre action.

Vous vous êtes ensuite rendus au Sénégal ?

Oui, nous y sommes allés deux mois. La Bourse aux projets de la Ville nous a aidés à financer ce voyage. Dans la région de la ville de Richard-Toll, nous avons rencontré différents acteurs et avons mené des entretiens auprès des villageois, accompagnés d'un traducteur.

Nous cherchions à savoir si le développement de la canne à sucre était possible, s'ils auraient du temps à y consacrer, si elle serait rentable pour eux, mais aussi si cela ne leur enlèverait pas une autre source de revenus.

Quelles sont les conclusions de votre enquête ?

La canne à sucre se révèle plus rentable que certaines cultures actuelles (riz, pastèques...), mais moins que l'exploitation du bétail. Il ne sera pas possible de remplacer la production du riz sans créer des problèmes de sécurité alimentaire dans la région. Il a donc été préconisé de remplacer progressivement les cultures pluviales type pastèques par de la canne à sucre.

Quel souvenir gardez-vous de cette expérience ?

Cette expérience au Sénégal était très enrichissante d'un point de vue humain, mais aussi professionnel. Nous travaillons beaucoup sur la sécurité alimentaire à l'école et ici, nous étions dans le concret.

L'agroécologie représente l'avenir. Nos systèmes ne sont actuellement pas durables et il faut en développer de nouveaux. Sur ce sujet, l'Afrique représente l'un des plus gros enjeux. Je suis heureux d'avoir pu contribuer à notre échelle à cette réflexion.



LA FIBRE OPTIQUE À VILLEBON, OÙ EN EST-ON ?

À la demande de Victor Da Silva, Maire de la Commune, le syndicat intercommunal SIPPEREC, l'opérateur d'infrastructure Altitude Infra et les opérateurs commerciaux se sont réunis à la MJC Boby-Lapointe au mois de septembre pour répondre aux questions des Villebonnais sur le déploiement et les dysfonctionnements du réseau Fibre dans la ville.

La succession de plusieurs opérateurs d'infrastructures (Tutor, Covage puis Altitude Infra) et la multiplication des sous-traitants par les opérateurs commerciaux ont entraîné des difficultés de raccordement et des dommages sur les armoires Fibre. Résultat : le réseau est aujourd'hui dégradé. Face à cette situation, les Villebonnais ont répondu présents pour échanger avec les opérateurs chargés du développement de la fibre et que chacun ait enfin un accès au très haut débit.

QUELLES SOLUTIONS ?

POUR DÉPLOYER LE RÉSEAU

Aujourd'hui, Altitude Infra, qui a pris la suite de Covage pour développer le réseau, a entamé des travaux d'envergure. 100 % de l'infrastructure est en réfection afin que les opérateurs commerciaux puissent disposer d'un réseau qui fonctionne.

Depuis mars 2024, 43 boîtiers ont été remis en conformité dans la ville, soit 259 logements. Un programme de densification a été lancé pour les logements actuellement non-référencés. Il s'étend de juillet 2024 à décembre 2026.

POUR DES PROBLÈMES DE RACCORDEMENT

Pour pallier les problèmes de raccordement, des solutions sont mises en place :

- Les opérateurs commerciaux sont aujourd'hui contractuellement obligés de limiter à deux rangs leurs niveaux de sous-traitance.
- Chaque technicien intervenant sur une armoire doit prendre des photos avant/après qui sont ensuite analysées afin de vérifier que personne n'a été débranché.

Calendrier prévisionnel du déploiement du réseau, actions mises en œuvre pour résorber les difficultés réponse au cas par cas sous 10 jours...

Liens utiles

Pour vérifier l'éligibilité de votre logement.



Pour demander un raccordement en cas de construction neuve.



Pour signaler des dégradations sur les armoires.



Visionnez la retranscription vidéo de la réunion pour obtenir les réponses à toutes vos questions !





¶¶ Les moments sont partagés dans la bonne humeur ¶¶

PETITES MAINS CRÉATIVES AU RPE

Les tout-petits, accompagnés de leur assistante maternelle, développent leurs sens et leur créativité lors d'ateliers organisés par le Relais Petite Enfance.

De la terre, un peu d'eau, et voici les enfants prêts pour de nouvelles créations en argile. Autour de la table et accompagné de son assistante maternelle, chacun écoute avec attention les conseils de Charlotte Jolion, intervenante artistique. « *L'objectif : n'est pas nécessairement de réaliser quelque chose d'abouti, mais plutôt de susciter la curiosité. Ces ateliers sont avant tout sensoriels et accompagnent les enfants dans leur développement. Ils peuvent toucher la terre, l'eau, la pâte obtenue en les mélangeant... Nous avons également partagé des séances autour du végétal, où les petits pouvaient toucher et sentir les plantes* » explique Charlotte.

Ces joyeux moments sont également profitables aux assistantes maternelles. « *Au cours de la séance, chacune partage ses pratiques* » poursuit-elle. « *Elles expliquent les ateliers qu'elles mettent en place à la maison, ce qui peut donner des idées aux autres professionnelles* ».

Les enfants participent en fonction de leurs envies. « *Certains sont très intrigués, d'autres plus timides. Mais généralement, tous finiront par être piqués par la curiosité à un moment !* ».

¶¶

RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL DU MOULIN

Tél. 06 74 96 75 23
rpe@villebon-sur-yvette.fr

Crèche, assistante maternelle... Pour trouver le mode de garde idéal pour votre enfant, rendez-vous au Relais Petite Enfance du Moulin (sur rendez-vous). Vous êtes assistant maternel ? Le RPE vous accompagne dans vos pratiques et favorise les échanges entre professionnels.



PLEINES LUMIÈRES SUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du Plan Climat communal, la Ville accorde une importance particulière à la sobriété énergétique de ses installations. Cette année encore, elle investit dans le remplacement de son éclairage public.

Ce dernier participe à l'augmentation locale de la température extérieure. Pour y remédier, la Ville a choisi d'investir dans les ampoules LED, très peu énergivores. En effet, elles consomment 8 à 10 fois moins que les ampoules classiques. Résultat : la consommation d'électricité est réduite, ce qui permet de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre associées à la production d'énergie.

LUDOTHÈQUE

Dans la grande salle, **55 lampes et projecteurs sont en cours de remplacement** par des appareillages LED. Ils permettent de moduler la température de la lumière pour un éclairage plus doux adapté aux jeunes enfants.

CENTRE SPORTIF SAINT-EXUPÉRY

Grâce au **changement de l'ensemble de l'éclairage extérieur**, la performance énergétique a été améliorée de 40 % !

GYMNASIE MARIE-MARVINGT

100 points d'éclairages LED ont été installés avec une subvention de l'État, dans la grande salle du gymnase durant l'Été et un système de modulation pour contrôler la luminosité a été ajouté. Les retours des sportifs ont été très positifs !

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DES CASSEAUX ET ANDERSEN

L'ensemble des anciens **luminaires fluorescents des deux écoles a été remplacé** par des éclairages LED.



100

points d'éclairages LED ont été installés.

Projets subventionnés par



Des économies D'ÉNERGIE CHEZ SOI

Chacun peut agir en faveur de la réduction de consommation d'énergie. Si des actions simples sont réalisables rapidement (limiter le chauffage à 19°C, changer son éclairage par des LED...), il est également possible d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique à son domicile.

La Ville s'associe à l'ALEC Ouest Essonne pour vous accompagner dans ces changements.

L'ALEC peut vous conseiller sur les travaux à entreprendre, les moyens de les financer et la recherche d'artisans de confiance.

→ alec-ouest-essonne.fr

LA FAMILLE DES RESSOURCES EN LIGNE DE LA MÉDIATHÈQUE S'AGRANDIT

Dans la famille des ressources en ligne, je demande... la vidéo documentaire. Cette nouveauté vient s'ajouter à de nombreuses autres ressources numériques consultables gratuitement sur le portail web de la Médiathèque.

Découvrez

DES FILMS DOCUMENTAIRES EN ILLIMITÉ

Une nouvelle ressource numérique arrive à la Médiathèque : la vidéo documentaire à la demande.

Nouveautés en avant-première, sélections thématiques, films projetés en festival ou ayant reçu le prix du public de la Bibliothèque Publique d'Information... Vous avez l'embarras du choix !

Grâce à la plateforme *Yeux Doc*, accessible via votre compte en ligne, visionnez de nouveaux films documentaires en illimité. Cette offre vient compléter le panel de ressources déjà disponible gratuitement sur le portail en ligne de la Médiathèque.

Profitez

D'UN PANEL GRATUIT DE RESSOURCES

Livres numériques, presse en ligne, mais aussi formations et concerts... La Médiathèque vous propose d'emprunter, de feuilleter et de visionner gratuitement de nombreuses ressources.

→ **Livres numériques** : deux formules existent, selon si vous empruntez des livres classiques ou des sorties plus récentes. La première vous permet de les enregistrer sans limitation de durée. Pour les livres plus récents, vous pourrez télécharger 4 ouvrages par mois pour une durée de 28 jours (prolongeable). Les livres sont consultables sur votre smartphone, tablette, ordinateur ou liseuse.

→ **Presse en ligne** : consultez librement un large choix de titres de presse numérique (Le Parisien, l'Express, Marmiton, So foot, Les Inrocks...) dans le kiosque "Cafeyn".

→ **Pour toute question** technique sur les livres numériques, l'équipe de la Médiathèque se tient à votre disposition pour vous accompagner dans le téléchargement sur votre appareil de lecture.



→ **Formations** : formez-vous sur la plateforme « *Tout apprendre* », qui propose une offre variée (bureautique, loisirs créatifs, langues étrangères, piano, sport, soutien scolaire, documentaires, podcasts, bandes dessinées...).

→ **Concerts** : découvrez des représentations, des archives et des documentaires de la Philharmonie de Paris autour d'œuvres classiques, contemporaines, baroques, jazz, pop-rock, variété ou encore musique en famille.

LE DÉMARCHAGE À DOMICILE ENCADRÉ

Face à la multiplication des campagnes de démarchage commercial au domicile des Villebonnais, la Municipalité a pris un arrêté municipal pour encadrer ces pratiques.

AVANT TOUT DÉMARCHAGE

Toute société qui souhaite démarcher à domicile sur le territoire de la Commune doit prendre un rendez-vous auprès de la Police municipale afin de s'identifier avant de commencer sa prospection. Elle devra présenter :

- un extrait K-bis de moins de trois mois,
- l'objet du démarchage par écrit,
- les cartes professionnelles des agents exerçant,
- une pièce d'identité des agents exerçant,
- le numéro de téléphone des démarcheurs,
- l'immatriculation des véhicules des agents prospectant,
- les secteurs de la Commune concernés,
- la durée de leurs interventions.

La Police municipale tiendra le registre de ces éléments à la disposition des Villebonnais qui en feront la demande. **Tout démarchage non déclaré sur la Commune fera l'objet d'une interruption d'activité.**

PAS D'ACCRÉDITATION MUNICIPALE

Attention, le fait de déclarer son démarchage en Mairie n'autorise pas la société à se présenter comme « accréditée par la Commune ».

Pour rappel, le démarchage à domicile relève d'initiatives commerciales privées et ne sont pas soutenues par la Ville.



En cas de doute
sur un démarcheur se présentant
à votre domicile, n'hésitez pas à
contacter la Police municipale.

Tél. 01 69 93 49 40 ou 06 75 21 57 17
policemunicipale@villebon-sur-yvette.fr

S'INSCRIRE À LA MÉDIATHÈQUE

L'inscription est gratuite pour tous les Villebonnais, les salariés travaillant à Villebon-sur-Yvette et les résidents de la Communauté Paris-Saclay.

Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité,
- Un justificatif de domicile,
- Une autorisation parentale pour les moins de 14 ans.



Retrouvez
le portail en ligne



J'ai une question

¶¶ **Comment la Municipalité justifie-t-elle la présence excessive de mauvaises herbes au cimetière cet été. Quelles mesures sont envisagées pour améliorer son entretien ?¶¶**

Cette année, les conditions climatiques, marquées par des pluies abondantes, ont favorisé une croissance accélérée de la végétation, y compris des mauvaises herbes, notamment au cimetière. Actuellement, l'entretien du site, assuré par un prestataire externe, est planifié sur une base annuelle. Cependant, face à des conditions météorologiques de plus en plus imprévisibles, la Municipalité envisage de réviser ce calendrier. L'objectif est d'adapter la fréquence des interventions pour mieux maîtriser la croissance végétale, notamment en augmentant les opérations d'entretien lors d'années exceptionnellement pluvieuses, où la végétation pousse plus vite et plus tardivement que d'ordinaire.



¶¶ Suite à une concertation avec les habitants, une grande partie des routes communales a été limitée à 30 km/h. **Pourriez-vous clarifier les raisons pour lesquelles des panneaux de rappel n'ont pas été installés dans la ville ?¶¶**

Le Code de la route stipule que les panneaux de limitation de vitesse sont installés à l'entrée des zones concernées. Une fois cette signalisation mise en place, des panneaux de rappel ne sont nécessaires qu'en cas de changement de la limitation de vitesse ou de circonstances spécifiques. Toutefois, l'installation d'une signalétique de rappel est à l'étude.

¶¶ **Dans vos précédentes communications, vous avez mentionné la construction prochaine d'un Etablissement d'Accueil Médicalisé rue Jacques-Brel. Pourriez-vous nous indiquer le calendrier prévu pour ce projet ?¶¶**

Le chantier débutera en novembre 2024, avec une durée des travaux estimée à environ 16 mois. Ce projet, appelé CAP Villebon (Cité de l'Autonomie et du Partage), est un Etablissement d'Accueil Médicalisé qui pourra héberger 30 personnes polyhandicapées. Il comprendra des logements pour des résidents à faible autonomie, des chambres d'accueil temporaire, ainsi que des logements tremplins pour faciliter la transition vers une vie en habitat autonome en ville.



Vie pratique

CARTES D'IDENTITÉ, PASSEPORTS, QUAND LES CHANGER ?



Vous souhaitez partir au Printemps ou l'Été prochain, mais vos papiers d'identité sont-ils à jour ? Pour voyager serein, il est temps d'y penser ! Les délais d'obtention s'allongent en effet à l'approche des vacances.

CARTE D'IDENTITÉ

- Vous êtes majeur : si votre carte est un ancien modèle (plastifiée bleue), elle est valable 15 ans. S'il s'agit d'un nouveau modèle (format carte de crédit), elle est valable 10 ans. La date de validité est écrite sur votre carte. **À noter** : si elle a été émise avant le 1^{er} janvier 2014, sa durée de validité est passée de 10 à 15 ans. Il faut donc ajouter 5 ans à la date de fin de validité inscrite sur la carte.
- Vous êtes mineur ou l'étiez lors de la remise de votre carte : la durée de validité est de 10 ans.

PASSEPORT

La durée de validité est de 10 ans pour une personne majeure et 6 ans pour une personne mineure lors de la remise du passeport.

Attention : certains pays exigent que la date de péremption du passeport soit supérieure à 6 mois au moment du voyage. Vous pouvez donc renouveler votre passeport six à huit mois avant la date d'expiration.

DEMANDER OU RENOUVELEZ SON TITRE D'IDENTITÉ

Rendez-vous sur le site de la Ville rubrique *Mon quotidien > Mes démarches > Papiers – citoyenneté* pour voir la liste des documents à fournir, effectuer votre pré-demande en ligne et prendre rendez-vous.

- Service Accueil Information Relations Population
Tél. 01 69 93 49 00
accueil.mairie@villebon-sur-yvette.fr

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE

Votre enfant est né en 2022 ? N'oubliez pas de l'inscrire pour sa première rentrée en maternelle pour l'année 2025-2026. Les inscriptions se tiendront sur rendez-vous du lundi 2 décembre au vendredi 28 février auprès du Service Scolaire.

- Service Scolaire
Tél. 01 69 93 49 00
scolaire@villebon-sur-yvette.fr

OUVERTURE DE SERVICES PENDANT LES FÊTES

Pendant les fêtes de fin d'année, les services de la Mairie restent ouverts les mardis 24 et 31 décembre jusqu'à 17 h.



Tél : 06 87 77 39 41
www.otempstic.fr



Benoît Cousquer - Palaiseau
Interventions à domicile :
Assistance, Installation, Formation
PC, Tablette, Smartphone, Internet
Déduction - crédit impôts : 50 %



SERVICES FUNÉRAIRES DE L'YVETTE

SERVICES FUNÉRAIRES DE L'YVETTE
Pompes Funèbres et Marbrier depuis 1928

Chambres funéraires sur place
Urgence décès 24h/24 et 7j/7
Tél. 01 69 93 00 59





LE PATRIMOINE AU CŒUR DU FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME

La révision du Plan Local d'Urbanisme arrive dans sa phase finale et sera adoptée en Conseil municipal au début de l'année 2025. Les principales évolutions font la part belle à la protection du patrimoine communal, qu'il soit naturel ou bâti.

Le Plan Local d'Urbanisme définit les grandes orientations communales en matière d'aménagement, d'habitat, d'environnement ou de mobilité. Il prend en compte les enjeux actuels locaux pour se projeter dans l'avenir de notre territoire. Parmi eux, une question : comment protéger l'environnement et le cadre de vie chers aux Villebonnais tout en répondant aux besoins de développement ?

À travers des enquêtes, des forums et des ateliers, cette démarche s'est construite avec les Villebonnais qui ont pu donner leur vision du Villebon du futur.



Objectif
dessiner ensemble
le Villebon
de demain.

UNE COMPOSITION TRIPARTITE

Articulé autour de trois axes, le futur PLU entend trouver un équilibre entre transition écologique et développement économique et urbain.

Axe 1

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Façonner la ville pour conserver un environnement agréable et préserver la biodiversité.

Axe 2

URBANISME RAISONNÉ

Maîtriser le développement urbain et l'adapter aux besoins des Villebonnais, des nouveaux arrivants et des générations futures.

Axe 3

ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

Accompagner le développement économique et la création d'emplois de proximité.

UN PATRIMOINE POUR NOTRE FUTUR

Conjuguer logement, développement local, nature en ville, valorisation du patrimoine et biodiversité : le PLU s'engage pour un territoire raisonné et préservé.

Avec un territoire en plein essor, le PLU révisé doit prendre en compte un certain nombre d'obligations légales, notamment en matière de logements à proposer. À l'écoute des besoins et des attentes des Villebonnais, la Ville tient à ce que l'évolution urbaine reste raisonnée. En parallèle, elle intégrera des mesures fortes pour protéger le patrimoine naturel et bâti qui fait son identité. Une attention particulière sera portée aux mesures permettant l'absorption des eaux et la prévention des inondations.

Les futures dispositions réglementaires permettront de :

- Déterminer des îlots de verdure en ville afin de dessiner une véritable « *trame verte* » au sein des zones bâties.
- Sanctuariser les zones naturelles, agricoles et forestières.
- Augmenter le pourcentage d'espaces verts de pleine terre afin de faire l'équilibre avec les zones bâties ou artificialisées. Objectif : maintenir des espaces perméables pour favoriser l'absorption de l'eau et les espaces de développement de la biodiversité.
- Améliorer la gestion des eaux de pluie à la source par des techniques inspirées de la nature et accentuer la prise en compte des risques (inondations, remontées de nappes...).

108 bâtiments
identifiés comme patrimoine bâti remarquable



- Protéger les éléments naturels indispensables pour réduire les phénomènes de ruissellement (haies, mares...).
- Préserver les espaces agricoles.
- Faire évoluer les projets urbains et leur conception vers une approche durable, promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables et veiller à la qualité des matériaux utilisés.
- Poursuivre le bilan énergétique et la requalification thermique des bâtiments municipaux et accompagner les propriétaires dans la rénovation énergétique du parc de logements actuel.
- Proposer une évolution urbaine raisonnée et déterminer des règles d'insertion harmonieuse pour les nouvelles constructions.



PRÉSERVER LE VERT ET LE VIVANT

Faune et flore : en révisant son PLU, la Ville entend rester une ville dans laquelle la nature conserve toute sa place.

Nouveauté significative du futur PLU : l'identification et la protection du patrimoine arboré. L'objectif à travers cette liste est de valoriser et de conserver les espaces naturels qui constituent la force du paysage villebonnais.

Les arbres remarquables à l'honneur

Qu'ils soient sur le domaine public ou privé, une centaine d'arbres remarquables a été répertoriée. Parmi les critères de sélection : la hauteur, l'envergure, l'âge, l'essence ou encore la situation dans la Ville. Cette mesure les protège d'un abattage ou d'altération (hors maladie de l'arbre).

Les espaces paysagers protégés

Bois des Gelles, domaine du collège-lycée de l'Île-de-France, promenade de l'Yvette... Les nouvelles règles permettront d'assurer la protection de ces domaines arborés et de maintenir des îlots de nature dans le paysage urbain.

PLACE à la biodiversité

Le PLU a également identifié des secteurs à préserver de l'artificialisation des sols afin de permettre une continuité écologique. Ils sanctuariseront des espaces de vie de la faune et de la flore sur la base de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

Les dispositions du nouveau PLU veilleront à renforcer la valeur environnementale de la promenade de l'Yvette et à assurer sa protection.

De manière générale, le PLU prévoit la préservation des zones humides villebonnaises, essentielles pour la biodiversité et l'absorption de l'eau dans les sols.



125
arbres
remarquables



Le SAVIEZ-VOUS ?

Des zones d'obscurité ont été identifiées afin de préserver les habitats de la faune nocturne. Le respect des zones d'obscurité implique l'identification des secteurs dans lesquels toute pollution lumineuse (notamment celle des enseignes et des lampadaires) est à éviter. On appelle ces zones la trame noire.

FOCUS SUR LE PATRIMOINE BÂTI

Caractéristique de l'identité villebonnaise, la diversité de formes urbaines témoigne de l'histoire de la commune et de son urbanisation. La Ville tient à protéger et valoriser cette diversité architecturale.

Bâtiments historiques, façades en meulière, cours rurales... À l'instar des arbres, les éléments du patrimoine bâti les plus remarquables ont été identifiés afin d'être préservés.

Ancienneté, matériaux, motifs, harmonie dans le paysage, appartenance à l'identité de la ville... De nombreux critères ont été pris en considération. Quelles sont les nouveautés dans le PLU ?

- Les éléments identifiés seront préservés et ne pourront pas être démolis.
 - Les travaux effectués sur les constructions repérées seront encadrés.
 - Des règles d'urbanisme dédiées seront définies afin de permettre l'évolution de ce type de construction dans le respect de leurs caractéristiques architecturales.

Si certains habitants craignaient que cette protection gèle toute évolution de leur construction, qu'ils se rassurent. Le règlement conservera de la souplesse, pour permettre des modifications ou extension du bâti.



18
OCTOBRE

Victor Da Silva reçoit au nom de la Ville le **Label Architecture Contemporaine Remarquable** décerné par la Direction Régionale Des Affaires Culturelles récompensant l'architecture des deux châteaux d'eau de Courtabœuf. Cette récompense salue l'action de la Ville dans la préservation de son patrimoine. Les châteaux d'eau figurent sur la liste des bâtiments remarquables du PII.



RÉVISION DU PLU OÙ EN EST-ON ?

Du 15 octobre au 19 novembre, les Villebonnais et les partenaires publics ont été consultés lors d'une enquête publique. Les résultats de cette enquête pourront ensuite être intégrés au projet final de Plan Local d'Urbanisme qui doit être approuvé au Conseil municipal au début de l'année 2025.



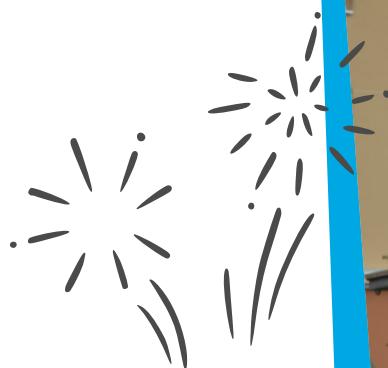
Retrouvez l'ensemble des documents constitutifs du nouveau PLU et la liste des bâtiments et arbres remarquables sur le site de la Ville

Vu à Villebon

|  Concert 100 % Goldman



|  Matinée sans voiture



Célébrer les fêtes DE LA SAINT-CÔME ET SAINT-DAMIEN

De l'historique retraite aux flambeaux au tant attendu concert 100 % Goldman en passant par les amusants jeux géants et la matinée sans voiture proposée par le CMJ, les fêtes de la Saint-Côme et Saint-Damien étaient de retour en ville pour un week-end animé.

du 20 au 22
SEPTEMBRE



|  Animations familiales

07
SEPTEMBRE

←
Basket, guitare, humanitaire, yoga... Cette année encore, les Villebonnais étaient au rendez-vous au **forum des associations** afin de trouver leur bonheur et de quoi s'occuper sur leur temps libre !

→
Les séniors se sont retrouvés au Centre Culturel Jacques-Brel pour leur **banquet annuel offert par la Ville**. Il s'est terminé en musique sur la piste de danse !



du 30
SEPTEMBRE
au 22
OCTOBRE



←
Cette année, la **Semaine Bleue** était placée sous le signe du bien-vivre à Villebon et l'entretien de sa flamme. Au programme : ateliers jeux et mémoire, tournoi de pétanque, prévention des chutes ou encore découverte des outils numériques en lien avec la santé et le sport.

Sortons

RÉMI LARROUSSE, OU LES CONFIDENCES D'UN ILLUSIONNISTE

Qui n'a jamais rêvé de découvrir les coulisses d'un tour de magie ? Mieux encore, qui refuserait de savoir ce qui se passe dans la tête d'un mentaliste ? C'est ce que vous propose Rémi Larrousse dans son spectacle « *Confidences d'un illusionniste* » le dimanche 1^{er} décembre à 17 h au Centre Culturel Jacques-Brel.

Après avoir vu enfant un numéro de mentalisme dans un cirque, Rémi Larrousse se passionne pour cette branche de l'illusionnisme qui consiste à deviner et manipuler les pensées des spectateurs. Il excelle aujourd'hui dans cette discipline qui lui a valu le Mandrake d'Or, récompensant chaque année les meilleurs artistes illusionnistes.

À quoi peut-on s'attendre ? Allez-vous révéler les secrets de l'illusionnisme ?

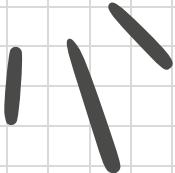
Lorsque je suis spectateur, j'ai toujours envie de découvrir l'envers du décor. C'est pour cette raison que j'ai imaginé et construit ce spectacle. L'objectif est de lever le voile sur la manière dont les illusionnistes raisonnent, tout en faisant participer le public. Tout au long de la soirée, je fais appel à leurs pensées, leurs émotions et leurs souvenirs de manière très interactive.

Le spectacle est un mélange d'illusionnisme et de mentalisme. Comment articulez-vous les deux disciplines ?

Le mentalisme est une branche de l'illusionnisme. Selon moi, un mentaliste est un magicien qui cherche à détourner l'attention, en se basant sur les probabilités et l'écoute de l'autre. J'aime mélanger les deux disciplines, cela rythme et dynamise le spectacle. Cela permet également de s'adresser à un large public à partir de 10 ans.

Quelles sont les qualités pour exercer votre métier ? Un conseil à donner à ceux qui voudraient se lancer ?

L'illusionnisme est à l'intersection de plusieurs disciplines, ce qui le rend passionnant. D'un côté, il faut aimer travailler avec ses mains et s'entraîner techniquement avec des cartes à jouer ou tout autre objet. D'un autre côté, il est nécessaire d'être curieux, de s'intéresser aux techniques scéniques et théâtrales, mais surtout d'avoir envie de comprendre les coulisses d'un numéro conçu pour rester un mystère.



Rémi Larrousse
CONFIDENCES
D'UN ILLUSIONNISTE



Dimanche 1^{er} décembre à 17 h
Centre Culturel Jacques-Brel

Villebon
Sur Yvette

Tarif unique : 12 € - Billetterie en ligne
www.villebon-sur-yvette.fr
cjb@villebon-sur-yvette.fr

Réservez
Billetterie en ligne
Tarif unique : 12 €

DIMANCHE 19 JANVIER À 16 H

MES COPAINS D'ABORD

Centre Culturel Jacques-Brel

Tarif :
12 €



**Billetterie
en ligne**



UNE COMÉDIE DE
Joseph GALLET
et **Pascal ROCHER**
Mise en scène
Anne BOUVIER





Ma ville durable

Action financée par la Région Île-de-France



LIVRAISON DE REPAS : LES BARQUETTES RÉUTILISABLES DÉBARQUENT !

Après une phase de test d'un an au restaurant de la Résidence autonomie Alphonse-Daudet, les 60 bénéficiaires du service de livraison de repas à domicile profitent depuis le mois de septembre de contenants en inox réutilisables.

OBJECTIF ZÉRO PLASTIQUE

Plus écologiques et économiques, les contenants réutilisables pour la livraison des repas à domicile sont désormais en place dans la cuisine de la Résidence autonomie Alphonse-Daudet.

Cette démarche de remplacement des barquettes jetables répond à plusieurs objectifs :

- **Réduire les déchets** en évitant la production de plastique jetable.
- **Réduire l'empreinte carbone** engendrée par la production des contenants jetables.
- **Renforcer la sécurité alimentaire** : les contenants en inox sont plus résistants que les barquettes en plastique, plus adaptés pour le transport et le stockage des aliments, sans risque de fuite ou de contamination.
- **Améliorer la qualité des aliments** : les barquettes sont neutres en matière de goût et n'altèrent pas la qualité des aliments.

UN CHANGEMENT DURABLE

Les nouveaux contenants sont en inox et les couvercles en « Tritan », une matière 100 % recyclable ultra solide, sans danger pour la santé (car sans Bisphénol A), avec une transparence qui égale celle du verre. Ces barquettes micro-ondables sont entreposées dans des caisses adaptées pour le transport entre les armoires froides de la RPA et le camion réfrigéré. La livraison s'effectue dans un sac isotherme afin de ne pas rompre la chaîne du froid.

Une nouvelle unité de lavage ainsi qu'un lave-vaisselle plus écologique seront prochainement installés à la RPA pour gérer l'important flux de contenants. **Rendez-vous le mardi 21 janvier à 15 h à la RPA pour l'inauguration ouverte à tous !**

Pour pérenniser ce changement, la Ville a obtenu une subvention de la région Île-de-France et attend la décision d'un autre organisme.

1 400 KG
de déchets plastiques
en moins par an

.....
64 430 €
d'économies sur 10 ans

Bénéficier DU SERVICE DE PORTAGE DES REPAS

Ce service proposé **7 jours sur 7 toute l'année** est accessible aux Villebonnais retraités, malades ou handicapés sans condition d'âge. Les repas sont préparés à partir de denrées fraîches par le chef cuisinier de la Résidence autonomie Alphonse-Daudet.

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

ACCUEIL DES SOLIDARITÉS

Tél. 01 69 93 49 10
smr@villebon-sur-yvette.fr



DÉCOUVREZ UN ESPACE DE BIODIVERSITÉ SUR LES BORDS DE L'YVETTE

Que se cache-t-il derrière le portail vert du terrain du Moulin de la Planche ? La Ville, en partenariat avec la MJC Boby-Lapointe et l'association Haie Magique, a longuement travaillé à la revalorisation de cet espace pour le transformer en refuge de biodiversité.

Avec sa zone boisée, ses bosquets, ses haies de lierre et sa zone humide, le terrain abrite une faune et une flore importantes. Fauchage, plantation d'arbustes, greffe d'arbres fruitiers... Chaque mois, la MJC Boby-Lapointe vous propose de mettre la main à la pâte et de participer aux plantations ou à l'entretien de ce lieu. En plus d'une activité agréable à partager en famille ou entre amis, les ateliers donnent une bonne occasion de sensibiliser chacun aux bienfaits de la préservation de la biodiversité.

Lors de ces moments d'échanges, une animatrice propose de parcourir le site pour y observer les différentes espèces.

En dehors des animations pour le grand public, la MJC accueille une heure par semaine le club nature du collège Jules-Verne avec quelques élèves de la classe Ulis. Sont proposées : des présentations d'espèces, la fabrication d'abris, de meubles en bois et en matériaux récupérés...



LA VILLE ENGAGÉE POUR PRÉSERVER SON PATRIMOINE NATUREL

Le saviez-vous ?

La Ville a signé en 2021 une convention « *Nature en Ville* » avec les Espaces Naturels Sensibles du département de l'Essonne. Son but : préserver la nature « *de proximité* » et enrayer la perte de biodiversité en milieux urbains et périurbains. La préservation du site du Moulin de la Planche s'inscrit dans cette démarche.

4 000 m²
de terrain, refuge de biodiversité



Essonne
TERRE D'AVENIRS

CHOUETTE, UN NID DOUILLET !

Bien connues du grand public, les chouettes effraies des clochers voient leur population baisser partout en Europe. En cause : les clochers grillagés, les combles et greniers bouchés, les dispositifs anti-pigeons... Il est de plus en plus difficile pour elles de trouver où se loger.

Construit par l'association *Natur'Essonne*, un nichoir va être installé dans le clocher de l'église Saint-Côme et Saint-Damien à l'Automne. Plusieurs chouettes ont été observées dans les environs du collège-lycée de l'Île-de-France. La proximité de l'église leur permettra de s'installer confortablement pour l'Hiver... Petit à petit, la chouette effraie du quartier du Village fera son nid.



À vous de jouer !

À L'APPROCHE DE L'HIVER, PRENEZ SOIN DES ANIMAUX !

L'Hiver arrive. Il est temps de prendre soin des oiseaux en leur fabriquant des boules de graines. À l'approche de Noël, qui s'accompagne d'une baisse des températures, il est plus difficile pour les oiseaux de trouver de quoi se nourrir. Que vous ayez un jardin ou non, voici nos recommandations pour nourrir nos amis les oiseaux. Cette activité peut être réalisée avec les enfants.



Matériel

- Une pomme de pin bien ouverte
- De la margarine à température ambiante
- Des graines pour oiseau non salées
- Un lien (corde, raphia, ficelle...)

Étapes pour réaliser votre boule de graines :

- 1 **Entourer** la pomme de pin avec le lien et faire un nœud pour pouvoir la suspendre
- 2 **Étaler** en couche épaisse la margarine à température ambiante dans une assiette plate
- 3 **Rouler** la pomme de pin dans la margarine jusqu'à ce qu'elle soit entièrement recouverte
- 4 **Verser** les graines dans une assiette plate et rouler la pomme de pin dedans
- 5 **Mettre** au frais pendant une heure si besoin
- 6 **Accrocher** la boule à une branche ou sur le rebord de la fenêtre
- 7 **Observer** les jolis oiseaux !

Vie associative

La Cible de Villebon

Bilan de notre saison 2023-2024



Notre association a connu une saison 2023-2024 exceptionnelle avec de nombreux podiums aux championnats départementaux et régionaux qui ont permis à nos jeunes compétiteurs de se qualifier pour les championnats de France.

Au cours de ces derniers, nos cadets sont montés par deux fois sur le podium avec une médaille de bronze par équipe dans l'une des disciplines de 10 m au plomb et une médaille d'argent dans l'une des disciplines de 22 LR à 25 m.

Il ne nous manquait plus qu'une représentation au niveau international pour être complet. C'est en quelque sorte chose faite avec la participation de Vincent, notre secrétaire et arbitre régional, comme encadrant lors des jeux paralympiques à Chateauroux.

Au cours des vacances scolaires d'octobre, la Cible a renouvelé avec la ligue régionale de tir, son stage d'une semaine avec les 40 meilleurs tireurs jeunes de la région Île-de-France. Trois de nos jeunes s'y sont qualifiés.

Souhaitons que la saison 2024-2025 soit aussi belle et riche en médailles que la saison passée.

Daniel Bonnet, Président
Tél. 06 30 36 98 78
contact@lacibledevillebon

Madagascar Solidarité Volontariat et Actions (Masova)

Des consultations gratuites à Madagascar



L'association Masova a effectué deux jours de consultations gratuites dans le quartier de Tanambao-Verrerie à Tamatave (Madagascar) les 29 et 30 juillet 2024.

L'équipe de soins était composée de bénévoles et de volontaires pour l'accueil des patients, la logistique et le paramédical. Résultats : infirmier(e)s, sage-femmes, aides-soignantes accompagnés de sept médecins dont des

généralistes, un ophtalmologue, une cardiologue et un médecin venant de France (chef urgentiste dans le 45) ont participé à cette action.

La réception des patients et la distribution des médicaments de premiers soins après consultation s'est organisée dans un local fourni par l'association Masova, une propriété mise à disposition par un ancien élu. 150 patients ont été traités le premier jour et près de 300 lors du deuxième !

Cette action de Masova a reçu la validation du Conseil de l'ordre des médecins de la région Atsinanana.

Modeline Safeno, Présidente
Tél. 06 31 41 85 84

AJSA - Association de Judo et Sports Assimilés de Villebon-sur-Yvette

Un nouvel enseignant au club de Judo !



Saison 2024-2025 : Radouane Brigi, 4^e Dan, vient compléter l'équipe pour enseigner le judo aux côtés de Victorien et Adan Bailly, professeurs depuis 3 et 2 ans au sein du club. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Nous pouvons également compter sur l'enseignement technique de Christian Giron, 6^e Dan, qui a formé des centaines de judoka au cours de ses 38 ans de carrière à Villebon-sur-Yvette.

Forts de cette qualité d'enseignement, nous assurons ainsi depuis 1972 les cours de judo à Villebon-sur-Yvette.

Antoine Cottin, Président
Tél. 06 59 80 24 13
courrier@judo-villebon.fr

Association pour la Mémoire du Général de Gaulle

Remise d'insigne pour Alain Marie



Le mercredi 19 juin 2024, lors du repas annuel de l'AVM, le bureau de l'association a remis à Alain Marie, l'insigne de porte-drapeau, récompensant son indéfectible engagement à nos côtés. M. Victor Da Silva, Maire de Villebon-sur-Yvette, présidait cette belle soirée.

Pascal Foussard, Président
Tél. 06 30 88 25 10

Club Villebonnais du Temps Libre

50 ans, un bel âge !

Le club a vécu une journée mémorable le jeudi 17 octobre au Centre Culturel Jacques-Brel pour célébrer ses 50 ans d'existence.

Et vous jeunes retraités, connaissez-vous notre existence ? La retraite représente une nouvelle période où l'on dispose de temps. C'est le moment de participer avec d'autres personnes aux activités très variées que propose le club : marches, danses, jeux de société, repas festifs, sorties organisées avec un guide, voyages... L'ambiance est détendue, amicale et bienveillante envers chacun. Je vous invite à venir nous rencontrer et faire un essai avant d'adhérer !

AVS - Mama Afrodite

Semer des graines d'Afrique



L'association Mama Afrodite est présente sur Villebon depuis 2015, via des stages et des cours de danse afro à la Maison de l'ASV. Elle œuvre également dans les domaines de la production et de la diffusion de spectacles vivants : groupes de musique Paris Kinshasa

Le bureau est ouvert chaque mardi, mercredi, vendredi de 13h30 à 17h même pendant les vacances.

Renée Dupuis, Présidente

Tél. 01 60 14 05 44

07 66 04 32 59

cvtl@sfr.fr



Express (scène) et OK Likembé (animation), conte musical jeune public « *Mario et la sanza magique* », performances de danse afro-contemporaine... Son expérience de producteur phonographique l'a amenée à accompagner l'enregistrement de l'album de l'Yvette Corner, commandé de la Ville pour soutenir les artistes professionnels villebonnais dans le contexte difficile du Covid. L'Yvette Corner avait d'ailleurs été programmé pour les Fêtes de la Saint-Côme et Saint-Damien en 2022 et en 2023.

Rendez-vous sur notre site mama-afrodite.fr pour en savoir plus !

Nathalie Ruellan, Présidente

Cécile Cassin, Directrice artistique

Tél. 06 22 36 50 13

contact@mama-afrodite.fr

La Boule Villebonnaise

Retour sur le National de pétanque



Les 6 et 7 juillet dernier, la Boule Villebonnaise a envoyé ses deux équipes sélectionnées pour le National de pétanque à Saint-Yriex-la-Perche. Nous comptions une triplette composée de Jacob Laporte, Christian

Blanchard et Vincent Jacob, ainsi qu'une doublette mixte composée d'Isabelle Royer-Duplain et de Patrick Brayat.

Il s'agit d'un bon cru pour la Boule Villebonnaise et l'Essonne ! Notre triplette n'a pas démerité et nos

joueurs ont obtenu le titre de vice-champions nationaux. Un grand bravo à eux !

Betty Roze, Présidente

Tél. 01 60 14 64 91

06 88 17 24 50

laboulevillebonnaise@bbox.fr

ALCA - Amis de la Langue et de la Culture Allemande

Une nouvelle année avec l'ALCA

L'année 2024-2025 promet de nombreuses activités et événements culturels avec l'ALCA ! L'enseignement de l'allemand a repris mi-septembre, avec quatre professeures qualifiées et expérimentées ainsi qu'une douzaine de cours par semaine en petits groupes. Résultat : tout le monde trouve son compte grâce à une grande diversité de niveaux, d'horaires, de lieux et de contenus. Adhérer à l'ALCA, c'est aussi participer aux activités conviviales du cercle de conversation, de l'atelier de chant, des séances de Scrabble en allemand, des fêtes, du voyage annuel sans oublier le groupe culture dont le succès des animations ouvertes à tous ne dément pas.

Un aperçu de nos prochains rendez-vous :

- Le 17 novembre : troisième séance du Cycle « L'Allemagne en 4x4 », consacrée à Nuremberg à la salle de la Bouvêche à Orsay.
- Le 23 novembre : présentation de romans allemands contemporains lors du café littéraire de la Médiathèque de Villebon.
- Le 1^{er} décembre : récital de lieder de Schubert au Centre Culturel Marcel-Pagnol de Bures.
- Le 15 décembre : ciné-club trimestriel ALCA/Comité de jumelage d'Orsay avec le film « In the fade » de Fatih Akin au cinéma Jacques-Tati.

Yves Pflieger, Président

Tél. 07 86 89 39 12

ASV - Tennis de table

Week-end à Liederbach



Le premier week-end de juillet, une délégation de pongistes villebonnais s'est rendue à Liederbach, répondant à l'invitation de leurs homologues allemands dans le cadre du jumelage entre nos deux villes. Après une soirée passée au sein

des familles d'accueil, la journée du samedi a débuté par la traditionnelle rencontre sportive amicale. Pour la première fois dans l'histoire de ces échanges réguliers depuis plus de vingt-cinq ans, l'équipe de Villebon l'a emporté. L'après-midi, les participants se sont retrouvés pour une visite de Francfort avec un circuit touristique dans le tramway historique, puis une montée sur les terrasses de l'OpernTurm offrant une vue spectaculaire sur la ville. La journée s'est terminée autour d'un barbecue convivial rassemblant joueurs et accompagnateurs. Chacun des participants garde un excellent souvenir de ces deux jours et de l'accueil de nos amis de Liederbach. Le rendez-vous est pris pour les recevoir à Villebon au Printemps prochain.

Jérôme Goujon, Responsable

Tél. 06 64 78 93 03

contact@asv.asso.fr

ASV - école de danse

Grand succès pour notre gala de danse



Trois beaux spectacles ont clôturé notre année de danse. Ces derniers ont permis à l'ensemble des élèves de présenter la consécration du travail accompli devant les yeux émerveillés des familles. Ils ont transporté le public d'émotion en « émotion », thème du spectacle du samedi soir. Nous avons ensuite laissé place à la féerie de Casse-Noisette et enfin à une douce voix annonçant les citations du spectacle du dimanche soir. Le Centre Culturel Jacques-Brel a fait salle comble avec un public enthousiaste qui a ovationné les élèves lors de chaque final. Un grand bravo et à l'année prochaine !

Martin Becquart, Responsable

Tél. 01 60 10 48 58

contact@asv.asso.fr



Aïkido Club Villebon

Bravo aux nouveaux promus de 2024

Le mois de juin 2024 a été riche en événements pour le club de Villebon. Tout d'abord, trois aïkidokas ont consacré beaucoup de leur temps libre à assister aux cours et aux stages de préparation avant d'être reçus au BF, Brevet Fédéral d'enseignement bénévole de l'Aïkido. Ensuite, deux aïkidokates ont obtenu leur deuxième Dan. Bravo aux nouvelles promues et merci à leur professeur qui les a accompagnées dans leur démarche. Enfin, Christian Mouza, 7^e Dan, est venu animer un de nos cours.

La fin de saison et les nouveaux diplômes ont été fêtés autour d'un joyeux barbecue. Espérons que la saison qui commence sera aussi fructueuse. Il est toujours temps de venir nous rejoindre sur le tatami. Les cours se déroulent les mardis et jeudis de 19 h à 20h30 (« mains nues ») et les mardis de 18 h à 19 h (armes) dans le petit dojo. Cours d'essai gratuit.

Martine Guérin, Présidente

Tél. 01 69 32 11 69 (répondeur)

aikido.villebon@gmail.com

Expressions

PARTAGEONS DEMAIN

Ne pas oublier de participer à l'enquête publique du PLU

Villebon révise son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document modèlera la commune dans les années à venir et définira ce qu'il sera possible de faire ou de ne pas faire en matière d'aménagement.

Après plusieurs mois de travail et de concertation, lors du Conseil Municipal du 25 juin une nouvelle version du PLU a été présentée. Globalement nous y avons noté des évolutions notables que nous avions défendues à maintes reprises (effort sur les logements sociaux et la mixité sociale, limitation de la densification de l'habitat, sauvegarde du patrimoine bâti, etc). Seulement il reste des zones d'inquiétudes, en particulier concernant le secteur dit de la DGA, qui est central dans notre commune et dont l'aménagement peut avoir un impact notoire sur le visage de Villebon. Le PLU présenté prévoit peu de contraintes pour cette zone (seulement de vagues souhaits) ce qui revient à repousser les décisions de l'aménagement de ce quartier à un débat ultérieur lorsqu'un projet sera présenté par un promoteur ce qui peut sembler un contre sens : c'est à la collectivité de définir les règles du jeu et aux opérateurs de s'y adapter. Nous voyons là un risque majeur de voir s'implanter un nouveau quartier qui défigurera notre ville dans une logique de quantité de logements uniquement.

Entre le 15 octobre et le 19 novembre a lieu l'enquête publique permettant à tous les habitants de donner leur avis sur ce nouveau PLU. Nous ne pouvons donc que vous inciter à participer à cette dernière car c'est notre avenir commun qui est en jeu.

Pour mémoire, nos positions pour la DGA :

- sauvegarder les bâtiments présentant un intérêt patrimonial,
- protéger un maximum d'arbres,

- créer un vrai centre-ville avec des lieux de vie collective (restaurant, bar avec terrasse, maison des associations, commerces, ...),
- revoir le plan de circulation pour laisser une vraie place aux piétons et mobilités actives.

DES CHANTIERS EN DIFFICULTÉ / DES PROJETS À LA GESTION HASARDEUSE

Une vraie inquiétude se répand parmi les Villebonnais sur la capacité de la majorité à faire avancer les projets de construction sur notre ville. En effet, certains projets dans Villebon auraient pu être déjà bien entamés, s'ils avaient été gérés autrement :

- La construction d'un établissement médico-social pour la fondation OVE, afin d'accueillir et de loger des personnes en situation de handicap par exemple. Ce projet aurait pu être déjà quasiment terminé, et des personnes auraient déjà pu être logées si la ville avait proposé d'emblée un terrain réellement utilisable, au lieu d'en viser un sur lequel se trouve en fait une zone humide, au motif que la réglementation autorisait la construction d'équipements urbain dans cette zone. Résultat : les travaux vont seulement commencer à l'automne 2024, soit 4 ans plus tard !
- La construction d'une crèche de 62 berceaux, venant en remplacement des deux crèches l'une de 25 déjà fermée et l'autre de 30. Le choix de raser la maison remarquable située entre la rue de Palaiseau et la rue Vanderbildt pour la crèche a été exécuté dès le début du projet. Aujourd'hui, le projet initialement choisi étant hors budget, on recommence toute la consultation ! Au final, espérons que les habitants de la ville n'auront pas besoin de crèche trop vite, car la mairie ne suit pas le rythme !

- La construction de 14 logements sociaux rue Vanderbildt, sur une ancienne réserve à sel : depuis plus de 4 ans, le chantier est au point mort, et son parking souterrain s'est transformé en une véritable piscine, du fait des infiltrations d'eau en provenance de la nappe phréatique. L'entreprise en charge a mis la clef sous la porte, et aucune ne veut reprendre ce chantier mal engagé. Que fait la mairie pour aider le bailleur social en difficulté face à cette situation ?
- Les reports successifs depuis plusieurs années des phases de l'agenda Agenda d'Accessibilité Programmée, soit la mise aux normes des bâtiments publics pour l'accès des personnes en situation d'handicap. Quand la municipalité prendra-t-elle ce sujet à bras le corps ?

Par ailleurs, la majorité a aussi fait certains choix coûteux :

- Le terrain de foot hybride (1 million €), qui nécessite un scalpage tous les 3 ans, c'est-à-dire une réfection complète de la pelouse. Cela nécessite des moyens humains et matériels conséquents.
- Le bout de jardin derrière un nouvel immeuble rue de Palaiseau, tout petit, mais qui a tout de même coûté 150k€ aux Villebonnais. Ce lieu ne nous semble pas du tout attractif, par sa situation entre deux immeubles ! Quelle utilité pour les villebonnais ?

Venez à notre rencontre tous les 1^{ers} samedis du mois au 24 rue des Casseaux de 10h30 à 12 h.

Le 10 Octobre 2024,

VILLEBON AVEC VOUS

Les élus à votre rencontre, dans tous les quartiers

Comme cela avait été annoncé dans le précédent Vivre à Villebon, l'équipe municipale a organisé 12 rencontres en plein air avec les Villebonnais, dans 12 endroits différents de la commune.

L'objectif : créer un nouveau format de démocratie locale, en offrant l'opportunité aux habitants d'échanger directement avec le Maire et les élus municipaux sur tous les sujets qui les intéressent, sans ordre du jour préétabli, pendant deux heures.

Quelques jours avant chaque rencontre, les riverains concernés ont reçu dans leur boîte aux lettres un petit rappel précisant la date, l'heure et le lieu du rendez-vous.

Ainsi, entre le 30 août et le 19 octobre, tous les quartiers de la commune auront accueilli ces rencontres, de La Roche au quartier Suisse, du Village au quartier de l'Yvette, du hameau de Villiers aux Coteaux, en passant par le Centre-ville.

Chacun de ces moments, marqué par la simplicité et la convivialité, aura réuni en moyenne une quinzaine de personnes autour des élus. Ce format aura ainsi permis à tous les participants de s'exprimer, y compris les personnes qui n'auraient peut-être pas osé prendre la parole lors d'une réunion publique.

Outre les cas particuliers – qui ont été remontés par le Maire aux services municipaux en tant que de besoin – de nombreux sujets liés à la vie des quartiers ont été abordés : espaces verts, transports en commun, ruisseaulement des eaux pluviales, sécurité, voirie, etc.

Mais, la thématique la plus abordée a été le respect du Code de la route par les automobilistes et, dans une moindre mesure, les cyclistes.

En effet, nombreux ont été les témoignages d'excès de vitesse, de stationnements gênants, parfois même de non-respect d'un sens unique, sans oublier les réactions irrespectueuses des contrevenants lorsqu'on les alerte sur leurs écarts de conduite.

Sur ce sujet, la Municipalité agit depuis de nombreuses années. Les règles de stationnement ont été revues dans tous les quartiers, en concertation avec les riverains, afin de libérer au moins un trottoir pour les piétons. La vitesse a été, après consultation des habitants, limitée à 30 km/h sur la quasi-totalité de la commune. Des campagnes de sensibilisation contre le stationnement gênant et de promotion des mobilités douces sont régulièrement mises en œuvre, en particulier sous l'impulsion du Conseil Municipal des Jeunes, à l'instar de la matinée sans vélo du 22 septembre dernier. La Police municipale verbalise régulièrement le stationnement gênant et les excès de vitesse, etc.

Et, les rencontres de quartier ont permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration, à commencer par l'installation de rappels sur la limitation de la vitesse à 30 km/h en complément des panneaux d'entrée de ville, ainsi que le renforcement provisoire des contrôles de la Police municipale à certains endroits.

Mais, il faut rappeler que la responsabilité de la sécurité routière incombe avant tout à chaque conducteur. A vélo comme en voiture, il revient à chacun d'entre nous de conduire prudemment, de se garer correctement, de couper le moteur lorsqu'on est à l'arrêt, de respecter les limitations de vitesse et, en toutes circonstances, de garder un comportement respectueux, y compris lorsque l'on reçoit un reproche – parfois justifié – sur sa conduite.

Un autre sujet a fait l'objet de multiples interrogations de la part des habitants : la collecte des déchets végétaux. En effet, le SIOM (Syndicat intercommunal des ordures ménagères) remplace peu à peu les sachets en cartons par des bacs. Cette évolution répond à trois objectifs : réduire le gaspillage en remplaçant les sacs jetables par des bacs réutilisables, préserver la santé des agents (les bacs peuvent être déversés dans les camions par des bras mécaniques, à l'inverse des sacs qui doivent être portés à la main, causant des troubles musculosquelettiques) et maîtriser les coûts (le coût du papier a augmenté de 34 % en 2023). Cette mesure permettra ainsi au SIOM de conserver sur notre territoire l'un des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) les plus bas de France.

Les usagers peuvent d'ores et déjà choisir entre plusieurs tailles de bacs selon leurs besoins et, en cas de grandes quantités excédant la taille de leur bac, faire un dépôt à la déchetterie de Villejust, ou même à la nouvelle déchetterie-ressourcerie de Saclay qui vient d'ouvrir ses portes.

Durant les rencontres de quartier, plusieurs Villebonnais ont proposé qu'en complément de ces solutions, un service de collecte à la demande des gros volumes de déchets végétaux soit mis en place, à l'instar de ce qui existe pour les encombrants. Cette intéressante proposition a déjà été relayée par notre Maire au Président du Siom.

Ainsi, ces rencontres en plein air, qui seront renouvelées, auront été une opportunité supplémentaire pour les Villebonnais d'exprimer à l'équipe municipale leurs questions, leurs demandes mais aussi, pour nombre d'entre eux, leur satisfaction et leurs remerciements pour la qualité des services publics communaux.

Carnet

NAISSANCES

Jules Dubois, 3 août
Amel Zidane, 9 août
Olivia Lemouzy, 10 août
Arsalène Ed-Daoudy, 15 août
Erwan Granger Bonardi, 21 août
Ahmad Mounji, 24 août
Andrea Esteves, 26 août
Victoria Jeanne, 29 août
Mia Ferigra Delort, 30 août
Eyad Ratni, 3 septembre
Déva Besombes, 4 septembre
Lehna Ameziane, 6 septembre
Loïs Metay, 17 septembre
Gabriel Borges De Souza, 19 septembre
Clément Bourry, 19 septembre

MARIAGES

Daniel Yesildepe & Thanyanan Sriphirom, 14 septembre
Yohann Agnelot & Jie Zhang, 21 septembre
Antoine Gourdin & Déborah Gonçalves, 21 septembre
Ahmad Zaky Shinwary & Sadaf Azizi, 25 septembre
Laurent Mouton & Khadija Batate, 28 septembre
Franck Puel & Catherine Vella, 28 septembre

DÉCÈS

Josette Caire veuve Sachy, 6 août
Françoise Gavroy, 9 août
Marc Ferréol-Ragotin, 14 août
Patricia Marmorat veuve Fleurisson, 26 août
Marc Surmonne, 4 septembre
Mireille Meunier veuve Boussac, 24 septembre
Danielle Belair, 10 octobre

HOMMAGE À MARC SURMONNE

C'est avec tristesse que la Ville a appris la disparition de Marc Surmonne le 4 septembre 2024. Ancien Spahie, ce Villebonnais était un membre engagé de l'association des Anciens Combattants de Villebon. Il a exercé la charge de trésorier de l'association jusqu'à sa dissolution. Son épouse et lui étaient également très engagés dans la vie communale, en participant notamment aux jumelages, particulièrement celui avec Liederbach-am-Taunus en Allemagne, dès son origine. Engagé pour sa ville, il s'est également présenté sur la liste Villebon avec Vous lors des dernières élections municipales de 2020. *Nos pensées accompagnent ses proches et sa famille.*



ACHAT
VENTE
GESTION LOCATION

(21)

-Parfaite connaissance du marché
-Equipe expérimentée et formée
-Outils performants Century 21

[Vous avez un projet immobilier ?](#)
[Faites appel à nos conseillers](#)



01 69 31 91 91

ld.villebon@century21.fr

6-7, Place Gérard Nevers 91140 Villebon-Sur-Yvette



Les Ateliers de Nathan



Volet roulant



Électricité générale



Portail automatique



Climatisation



Borne de recharge



Rénovation intérieure

lesateliersdenathan@gmail.com



06.43.08.60.53 - IGNY

SUR LES TRACES DU LEGS D'EUGÉNIE CORDEAU

Vous connaissez peut-être la rue Eugénie-Cordeau, ou bien avez déjà entendu parler du legs de cette dernière à la Ville. Mais savez-vous qui était Eugénie-Victoire Cordeau ?
Portrait d'une bienfaitrice de Villebon.

EUGÉNIE DE MÈRE EN FILLE

Née le 30 avril 1845 à Marcoussis, Eugénie-Victoire Cordeau est la fille d'Étienne Cordeau et d'Eugénie Brouzinard, originaires du village de Villebon. Le 3 avril 1869, alors âgée de 24 ans, elle donne naissance à une petite fille : Eugénie-Augustine. N'ayant pas été reconnue à sa naissance, l'enfant est considérée comme illégitime. C'est 27 ans plus tard, le 15 février 1896, qu'Eugénie-Victoire adopte sa propre fille, afin qu'elle devienne son héritière légitime.

UNE VIE DE DUR LABEUR

Coquettière, beurrière, cultivatrice, crémière ou encore éleveuse de volailles : Eugénie-Victoire Cordeau revêtait de nombreuses casquettes. Villebonnaise, elle demeurait au hameau de la Haute Roche et plus précisément au lieu-dit les Sablons. Propriétaire de plusieurs terrains, Eugénie vivait dans une maison qu'elle avait faite construire et avait aménagé un bâtiment divisé en 4 : le magasin, l'écurie, le grenier et la remise. Selon les recensements de 1872 à 1911, elle était une marchande ambulante qui récoltait ou produisait des œufs, du beurre, de la crème et des volailles pour aller les vendre sur les marchés. Pour l'assister dans son métier, Eugénie emploie plusieurs personnes, dont Eloi Jeulin.

UNE FEMME AU GRAND CŒUR

Le 15 avril 1922, Eugénie-Victoire Cordeau rédige le testament suivant : « Je donne et lègue à M. Jeulin Eloi, Alfred, mon employé s'il est encore vivant au jour de mon décès, la toute propriété des meubles et objets mobiliers qui garniront la chambre occupée par lui dans ma maison, une rente annuelle et viagère, l'usufruit de ma maison de La Roche avec les meubles meublants, tableaux, argenterie et linge de ménage. Je donne et lègue à la commune de Villebon la nue-propriété pour y réunir l'usufruit à l'extinction des droits que j'ai conférés à M. Jeulin Eloi, Alfred de ma maison de La Roche et des meubles meublants, argenterie, linge de ménage et tableaux la garnissant. À charge par ladite commune d'en employer le revenu net à doter chaque année la jeune fille la plus méritante de la commune qui se mariera ; à défaut de mariage dans une année la dot sera reportée et accumulée avec celle de l'année suivante ».

Elle décède le 13 février 1926.

NOTRE histoire

Avis - Attribution du Legs Cordeau



LE « LEGS CORDEAU »

Sa fille Eugénie-Augustine a charge d'exécuter les legs à partir du jour de son décès. Après délibération, le Conseil municipal accepte le legs le 27 mars 1926. Conformément aux volontés d'Eugénie-Victoire, Eloi Jeulin habite sa maison jusqu'à son décès le 7 mars 1940. Des travaux de réparations sont payés par la vente des meubles et les loyers servent à payer l'impôt foncier, l'entretien de l'immeuble et la dot attribuée à la jeune fille la plus méritante de l'année. En 1949, le Conseil confirme le maintien de la location de cette maison qui est divisée en 2 logements.

En 1968, l'Etat débute la construction de l'autoroute A10. Se situant sur son tracé, la maison Cordeau et une partie du terrain attenant sont expropriés. L'indemnité de 125 000 francs proposée par l'administration des domaines sera réemployée pour poursuivre l'attribution du legs.

La première trace de délibération du Conseil municipal au sujet du legs attribué à « la jeune fille la plus méritante de la commune qui se mariera dans l'année » est datée du 26 août 1950 et s'élève à 10 000 anciens francs.

→ En 1960, le legs s'élevait à 27 522 anciens francs.

→ À son extinction en 2012, le montant de la dotation était de 305,84 euros.

Sources : VAV et document « Les bienfaiteurs de la commune », réalisé par Catherine Binard.

Geneviève Bonneau-Poirier et Dominique Pouyat
« Le Temps des Cerises » atelier d'histoire locale,
MJC Boby-Lapointe

5%
de cagnotte[®]
sur les produits

Auchan Bio

Cognetter des euros toute l'année, c'est WAO!

Offres non cumulables entre elles et réservées aux porteurs de la Carte de fidélité Auchan. Voir modalités détaillées du programme de fidélité à l'accueil ou sur auchan.fr. Hors fruits et légumes frais.

5%
sur les produits

Auchan Alimentaires

Offre en cagnotte non cumulable sur les produits Auchan en alimentaire, hors fruits et légumes frais, hors produits emballés en magasin et produits porteurs de l'enseigne vert, pour les porteurs de la carte Waooh!!

Cognetter des euros toute l'année, c'est WAO!

Offres non cumulables entre elles et réservées aux porteurs de la Carte de fidélité Auchan. Voir modalités détaillées du programme de fidélité à l'accueil ou sur auchan.fr. Hors fruits et légumes frais.

5%
sur les produits

Auchan Animalerie

Offre en cagnotte non cumulable sur les produits Auchan en animalerie, hors accessoires, pour les porteurs de la carte Waooh!!

Cognetter des euros toute l'année, c'est WAO!

Offres non cumulables entre elles et réservées aux porteurs de la Carte de fidélité Auchan. Voir modalités détaillées du programme de fidélité à l'accueil ou sur auchan.fr. Hors fruits et légumes frais.

10%
sur les produits

Alimentaires Bébé

Offre en cagnotte non cumulable sur les produits alimentaires pour bébé, hors lait infantile et sirop, pour les porteurs de la carte Waooh!!

Cognetter des euros toute l'année, c'est WAO!

Offres non cumulables entre elles et réservées aux porteurs de la Carte de fidélité Auchan. Voir modalités détaillées du programme de fidélité à l'accueil ou sur auchan.fr. Hors fruits et légumes frais.



Votre magasin présent dans le Drive.
Commandez vos courses en ligne sur Auchan.fr, choisissez votre créneau puis retrouvez-les au Drive de votre magasin.

Commandez en ligne sur Auchan.fr, choisissez votre créneau puis retrouvez-les au Drive de votre magasin.
Du lundi au samedi de 8h30 à 20h30
dimanche de 8h30 à 12h
Auchan.fr

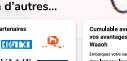
Auchan & naomi.
L'app qui récompense vos dépenses

Cumulez des euros à chaque passage en caisse



Vos achats des 15 derniers jours
recompensés par un badge à l'inscription

Naomi, un service et bien d'autres...

• de 40 partenaires


Cumulable avec vos cartes de fidélité
Économisez votre carte de fidélité et vos codes réduction

Recyclage de vos bouteilles plastiques



Recharge de votre véhicule électrique



Lutte contre le gaspillage alimentaire avec



**Ne ratez aucune promo !
Scannez ce QR code**

et consultez vos catalogues sur  OU 



OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
DE 8H30 à 21H30
ET TOUS LES DIMANCHES
DE 9H à 12H30



À VOTRE SERVICE SUR

Auchan.fr Infos pratiques sur [www.auchan.fr\(votre magasin Villebon\)](http://www.auchan.fr/villebon)

 Ou sur Facebook <https://www.facebook.com/auchanvillebon>